



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 48231

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la question des inégalités territoriales en termes de potentiels de recherche. En effet, depuis 1992, le classement des régions en termes de dépense de recherche publique ou privée reste à peu près le même. L'évolution la plus importante concerne le recul de la part de l'Île-de-France puisqu'en 2005, 44,3 % de la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) sont réalisés en Île-de-France et 39,1 % de la dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA), contre 46 % et 40 % en 2002. Le potentiel de recherche reste cependant très concentré, qu'il s'agisse de la dépense ou des effectifs. En 2005, 7 régions concentrent 78 % de la DIRD et de la DIRDA (pour la DIRDE, l'Île-de-France concentre 44,3 % des dépenses, les trois régions Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte-d'Azur 26,1 %, puis viennent le Languedoc-Roussillon, la Bretagne et l'Aquitaine). La répartition régionale des effectifs obéit à la même règle : 39,5 % sont employés en Île-de-France dont 60 % dans les entreprises franciliennes. 24,6 % des effectifs vont ensuite aux trois régions Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côtes-d'Azur. Ainsi, il lui demande son avis et celui du Gouvernement sur cette question mais surtout quels moyens nouveaux sont ceux que le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin de remédier à ces inégalités territoriales afin de ne pas créer une France à deux vitesses avec, d'un côté, une France de l'innovation et de la modernité ouverte sur le monde et, de l'autre, une France oubliée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48231

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4130

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)